

se nommait Roy; l'autre, Dumont. Chacun avait un seul ouvrier sous ses ordres. On a employé beaucoup d'ouvriers à ces travaux, mais chacun d'eux pour une durée de temps très limitée. Généralement ils étaient engagés deux par deux ou trois par trois dans le cours de l'été. Les contremaîtres n'en engageaient pas plus afin de faire durer les travaux plus longtemps.

Ce sont mes remarques qu'il citait. Voici l'explication de l'enquêteur:

A cela je puis répondre qu'il n'y avait qu'un contremaître, M. Jean Roy. Il a dirigé l'ouvrage et travaillé pendant 61 jours à raison de \$5 par jour, moins 10 p. 100. M. Vincent Dumont a travaillé de ses mains...

Je n'imagine pas qu'il eût pu travailler avec ses pieds.

...pendant 49 jours, comme charpentier, et deux jours comme manœuvre. Il était reconnu comme le charpentier en chef et il a reçu le salaire régulier d'un charpentier et d'un journalier, savoir: 42 cents $\frac{1}{2}$ et 35 cents l'heure, moins 10 p. 100.

C'est une petite entreprise, celle où un homme travaille soixante et un jours et l'autre cinquante et un, mais il n'y avait qu'un seul véritable contremaître; l'autre était charpentier en chef.

Le contremaître avait sous ses ordres jusqu'à onze hommes à la fois et la moyenne du nombre d'ouvriers qui ont travaillé depuis le commencement jusqu'à la fin de l'ouvrage a été de huit hommes.

Vingt-neuf personnes différentes ont été employées à ce travail. Là-dessus douze ont travaillé pendant le mois de juin, vingt et une en juillet, et dix-huit en août.

On ne mentionne pas le nombre de journées de travail, mais si un homme n'a travaillé qu'une journée, on le compte quand même parmi les vingt et un qui ont travaillé pendant le mois de juillet.

Cela signifie que la plupart des hommes ont travaillé pour une bonne proportion du temps que le travail a duré.

Ce n'est qu'une supposition; on ne dit rien de la durée de temps pendant laquelle chacun des hommes a travaillé là.

b) Roy et Dumont étaient très occupés à commander leurs deux ouvriers. L'un avait en main un ciseau et l'autre un marteau. Ce marteau servait aussi d'arrache-clous, si bien qu'aussitôt enfoncés les clous étaient arrachés sous prétexte qu'ils étaient plantés de travers, et on les enfonçait de nouveau. Tout cela sous le regard vigilant du contremaître. Puis l'autre ouvrier, avec son ciseau à froid, donnait un fini de satin au bois du quai.

L'enquêteur du département dit que la plupart de mes remarques étaient mal fondées et que d'autres étaient exagérées. Voici son commentaire:

A cela, je puis répondre qu'on ne s'est pas servi d'un tel marteau. Quant au ciseau, l'on s'en est servi pour quelques heures...

De fait, cela a duré quelques heures.

...mais pas pour polir le bois du quai comme du satin, mais pour aplanir la surface du bois aux joints de la rampe. Je puis néanmoins ajouter qu'on s'est servi d'un rabot pour faire le biseau de la rampe et raboter la surface du bois et de la rampe.

Il dit que le ciseau n'a pas été employé pour donner un fini de satin au bois du quai, mais qu'on s'est servi d'une varlope pour faire le bord en biseau de la rampe. Je prétends que son terme et le mien sont synonymes; en tout cas, s'il existe une distinction entre ce qu'il dit et ce que j'ai dit, elle est bien subtile.

c) Des gens bien informés m'ont dit que deux jeunes gens d'environ 15 ou 16 ans ont été employés pendant quinze jours pour peindre ce qu'un bon homme aurait fait en deux jours.

A cela je puis répondre que les plus jeunes hommes employés à ce travail étaient Lucien Roy, 19 ans, et Baptiste Bérubé, 25 ans.

Le travail de peinture consistait à donner deux couches de peinture à toute la rampe du quai, au sommet du bordage à la rampe à main et aux poteaux d'abordage.

Afin de grossir les faits, il mentionne d'abord toute la rampe et ensuite le sommet du bordage, puis la rampe à main et les poteaux d'abordage, bien que le sommet de la rampe soit compris dans tout le travail et, comme chacun le sait, il n'y a pas plus qu'une douzaine de poteaux d'abordage aux quais de ce genre. Cependant, je continue:

On estime que 10,000 pieds carrés de bois ont reçu deux couches de peinture. On a employé 50 gallons de peinture et il est évident qu'aucun bon homme, quelque bon qu'il puisse être, ne pourrait faire cet ouvrage en deux jours.

On remarquera que la durée de temps pendant laquelle le contremaître et le charpentier en chef ont respectivement travaillé n'a pas été divisée.

Je dois remarquer ici que le peinturage a été exécuté par Lucien Roy et Baptiste Bérubé, qui ont travaillé ensemble 34 jours, sur le quai. Mais le temps qu'ils ont pris pour faire de la peinture n'a pas été séparé du temps pendant lequel ils ont été employés à faire d'autre ouvrage. Ils ont été payés comme journaliers, 35 cents, moins 10 p. 100, par heure.

d) Un autre jeune homme a été très occupé à transporter les copeaux, du quai à une petite bâtisse, près de là, à les mettre dans des sacs et à les transporter à la maison du contremaître.

Le contremaître fait rapport qu'il a employé un vieillard pour transporter de l'eau et accomplir d'autres légers travaux, et ce vieillard était très actif,—une sorte de pension de vieillesse.

L'hon. H. A. STEWART: L'honorable député prétend lire un rapport en réponse à ses objections présentées auparavant et il y entremêle ses propres commentaires, qui sont lus comme s'ils faisaient partie du rapport. Ce